

—  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

**2<sup>ème</sup> REUNION DE 2009**

**Séance du 30 mars 2009**

CG 09/2<sup>ème</sup>/II-1

**REPARTITION DES CREDITS D'ENTRETIEN ROUTIER  
POUR 2009**

A l'occasion de notre session consacrée au vote du Budget Primitif pour 2009, l'enveloppe globale de crédits d'entretien s'élève à **2 080 000 Euros**, hors carburants et entretien du matériel, se décomposant comme suit :

- article 60633, sous-fonction 621 fournitures de voirie.....	325 000 €
- article 615231, sous-fonction 621 entretien et réparation par le Parc.....	620 000 €
- article 61523, sous-fonction 621 entretien et réparation par l'entreprise.....	950 000 €
- article 6135, sous-fonction 621 locations mobilières.....	185 000 €

**Orientations 2009**

Comme les années précédentes, Monsieur le Président de la deuxième commission a organisé une réunion, dans chacune de nos subdivisions départementales, pour permettre aux Conseillers Généraux de faire le point, avec les services, sur l'évolution de notre réseau routier et définir, ainsi, les priorités 2009 dans le domaine de l'entretien.

La répartition des crédits, par subdivision et par article, se fait au prorata du patrimoine à entretenir, ajustée en fonction des remarques recueillies lors de ces réunions. Les grands domaines de l'entretien routier, le maintien en état des itinéraires qui ne sont pas programmés en travaux, le renouvellement de la signalisation horizontale et la gestion des dépendances sont pris en compte.

## **I – Le domaine routier**

### **1) L'entretien des chaussées**

Les investigations conduites sur les supports des routes de 1ère et 2ème catégorie, dont la couche de roulement a été renouvelée entre 1995 et 1998 ont permis de définir des priorités en fonction de l'importance et de la nature des dégradations relevées. La rénovation des couches de roulement qui a débuté l'an dernier se poursuit cette année dans le cadre du programme d'investissement.

Cette année sont prises en compte les sections des routes départementales 12, 930, 953, 820 et 813.

Pour les autres sections en attente d'une programmation future, les dégradations les plus importantes seront traitées dans le cadre des crédits d'entretien.

Parallèlement à la gestion des routes de 1ère et 2ème catégorie, le programme de remise en état des routes de 3ème catégorie tel que présenté dans le cadre de la session fiscale 2008, débute cette année. Près de 135 kilomètres d'enduit seront réalisés en 2009. Pour les autres sections de routes départementales qui présentent des dégradations importantes, celles-ci seront prises en compte dans la campagne d'entretien des chaussées.

Pour assurer la sécurité des usagers et pérenniser le patrimoine routier départemental, des interventions diverses (reprises de chaussées, purges ponctuelles, poutres de rives) sont programmées dans le cadre de l'entretien courant.

### **2) Les ouvrages d'art**

Comme les années précédentes, les crédits destinés à cette tâche permettent de remettre en état un nombre conséquent de petits ouvrages et de murs de soutènement. Ces travaux, réalisés en subdivision ou par l'équipe spécialisée de notre collectivité, permettent de pérenniser ce patrimoine.

### **3) La signalisation horizontale**

La politique d'entretien de la signalisation horizontale est basée sur un cycle de renouvellement de 4 ans :

Année 2007 : Axes des routes départementales de 1ère et 2ème catégorie (710 km),

Année 2008 : Axes d'une partie des routes départementales de 3ème catégorie (730 km),

Année 2009 : Axes des routes départementales de 1ère et 2ème catégorie (710 km),

Année 2010 : Bandes de rives des routes de 1ère et 2ème catégorie (411 km) ainsi que l'axe des routes de 3ème catégorie non traitées dans l'année 2008 (300 km).

Cette année, tous les axes des routes de 1ère et 2ème catégorie seront renouvelés et les efforts entrepris pour sécuriser les points singuliers poursuivis.

## **II – Les dépendances**

### **1) L'entretien des accotements, talus et points d'arrêts**

L'entretien des accotements et talus au sein de nos subdivisions représente une part importante de l'activité. En effet, outre les campagnes de fauchage, les agents assurent le traitement de points ou zones spécifiques (ouvrages d'art, panneaux de signalisation, glissières de sécurité) dans le cadre d'une campagne d'application de produits phytosanitaires.

On relèvera, cette année encore, une forte volonté de diminuer la consommation de produits phytosanitaires. En 2008, on observe une diminution de près de 50% de la consommation de produits phytosanitaires par rapport à 2007 (2200 litres en 2007, 1326 litres en 2008 et 550 litres prévus en 2009).

Cette démarche a pour objectif de préserver notre environnement et de positionner notre collectivité en exemple dans ce domaine.

Dans notre département, les 2460 kilomètres de routes départementales représentent plus de 2000 hectares de dépendances vertes à gérer (accotements, fossés, talus, lisières, délaissés...).

Ces abords qui contribuent à la qualité des paysages et à l'intégration des voies dans leur environnement sont des habitats où la biodiversité doit être conservée.

Le Conseil Général poursuit une politique d'entretien raisonnée des bords de routes. Après quelques expérimentations qui ont surtout concerné le biotope colonisé par les orchidées locales et autres plantes menacées de régression, les nouvelles règles pour la gestion de ces dépendances sont mises en oeuvre :

- poursuivre l'optimisation du fauchage,
- développer une approche plus naturelle de la gestion des talus et délaissés,
- accompagner cette politique de gestion par des actions de communication grand public et par la formation des agents,
- créer un observatoire des pratiques de gestion et d'entretien.

## 2) L'écoulement des eaux

Le curage de fossés, le nettoyage d'aqueducs sont traités dans ce chapitre. Un travail important permettant l'évacuation de feuilles mortes dans certains secteurs sensibles est réalisé au sein de nos subdivisions, grâce à des aspirateurs broyeurs (3 sur l'ensemble des antennes). Un linéaire important de fossés est traité.

Les demandes d'intervention émanant de riverains sont en constante augmentation, ce qui nécessite une planification des interventions sur plus d'un trimestre.

## 3) L'entretien des plantations d'alignement

La politique de surveillance des plantations d'alignement mise en place permet de mieux identifier les stations nécessitant une intervention d'entretien. Les diagnostics d'évaluation de la résistance mécanique et de l'état sanitaire des plantations permet d'établir les programmes d'entretien.

Cette politique préconise des tailles douces à l'intérieur du houppier réalisées par des entreprises spécialisées. L'enlèvement des gourmands sur les fûts des arbres est réalisé en régie au sein de chaque subdivision.

## **III – La surveillance du réseau routier et la viabilité hivernale**

Pour fiabiliser les interventions exceptionnelles à exécuter en dehors des heures normales de service et hors période hivernale, le Conseil Général a mis en place une veille téléphonique assurée par un cadre de permanence et complétée par une organisation sur le terrain avec des équipes d'intervention.

Le cadre de permanence centralise les appels à l'aide d'un téléphone portable dont le numéro n'a été communiqué qu'à un nombre restreint de services extérieurs au Conseil Général pour éviter toute saturation (services de la Préfecture, de la Gendarmerie, du Pôle d'incendie et de secours départementaux).

Pour limiter les délais d'intervention sur le territoire, notre département a été organisé en 4 secteurs :

- le secteur de Valence d'Agen/Lauzerte
- le secteur de Verdun sur Garonne/Castelsarrasin
- le secteur de Montauban-Sud
- le secteur de Montauban-Nord/Saint-Antonin Noble Val

Cette organisation du service continu mobilise 17 personnes (1 cadre de permanence, 4 contrôleurs ou agents de maîtrise et 12 adjoints techniques d'exploitation).

L'action engagée est liée à la nature de l'intervention et a pour objectif d'assurer la sécurité de l'usager et préserver celle des intervenants.

En cas d'intervention très lourde comme cela fut le cas lors de la tempête des 24 et 25 janvier dernier, des agents supplémentaires sont appelés en renfort sous l'autorité du cadre d'astreinte.

Dans tous les cas, une main courante est remplie.

En 2008, les agents ont assuré près de 300 sorties entre 17heures et 8heures et les week-end pour sécuriser le réseau routier départemental.

Durant la période qui s'étale de mi-décembre à mars, le service hivernal assuré par les agents des subdivisions départementales permet de maintenir la sécurité sur le réseau routier départemental en luttant contre les risques de verglas et la neige.

Une organisation différente est prévue. Douze secteurs qui représentent les circuits de patrouillage et d'intervention maillent le département.

Un patrouilleur (contrôleur ou chef d'équipe) et 2 agents (adjoints techniques) sont d'astreinte par secteur.

Le patrouilleur analyse les conditions climatiques lors de ses tournées et décide en conséquence de traiter les itinéraires concernés.

Douze saleuses permettent d'assurer le traitement de la chaussée sur les circuits tels que définis dans le dossier d'organisation de la viabilité hivernale.

#### **IV – L'entretien sur les routes nationales transférées**

Lors du vote du budget primitif, nous avons adopté la répartition des crédits d'entretien affectés à ce réseau de la façon suivante :

- article 60633, sous-fonction 621 RNAT fournitures de voirie.....	36 500 €
- article 615231, sous-fonction 621 RNAT entretien et réparation par le Parc.....	255 000 €
- article 61523, sous-fonction 621 RNAT entretien et réparation par l'entreprise.....	200 000 €
- article 61352, sous-fonction 621 RNAT locations d'engins (Parc Routier).....	210 000 €
- article 6135, sous-fonction 621 RNAT location d'engins (entreprises).....	53 500 €
<b>Total.....</b>	<b>755 000 €</b>

Cette année, un effort tout particulier sera entrepris pour remettre à niveau la signalisation horizontale de la RD 820 et des reprises localisées seront réalisées, sur la RD 813, en complément des travaux d'investissement.

Vous trouverez, ci-après, un projet de répartition des crédits d'entretien, ventilés par subdivision départementale et par article.

Je vous demanderais de bien vouloir adopter cette répartition pour l'exercice 2009.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission travaux publics, voies de communication, aménagement urbain,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

## **LE CONSEIL GENERAL**

- Approuve le programme 2009 d'entretien routier ;
- Approuve la répartition des dotations 2009 ci-annexées :
  - Crédits d'entretien hors carburant et entretien du matériel pour le réseau routier traditionnel ..... 2 080 000 €
  - Entretien des RD 813 et 830 (ex routes nationales transférées) ..... 755 000 €

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

**CREDITS D'ENTRETIEN ROUTIER 2009  
ROUTES DEPARTEMENTALES**

**PROJET DE REPARTITION**

<b>SUBDIVISIONS</b>	<b>FOURNITURES DE VOIRIE</b>	<b>ENTRETIEN ET REPARATION PAR LE PARC ROUTIER</b>	<b>ENTRETIEN ET REPARATION PAR L'ENTREPRISE</b>	<b>LOCATIONS MOBILIERES</b>	<b>ENTRETIEN MATERIEL ROULANT</b>	<b>TOTAL</b>	<b>INTEMPERIES DES 23, 24 ET 25 JANVIER 2009</b>
<b>LAUZERTE</b>	<b>40 000 €</b>	<b>110 000 €</b>	<b>110 000 €</b>	<b>10 000 €</b>	<b>95 000 €</b>	<b>365 000 €</b>	<b>100 000 €</b>
<b>MONTAUBAN</b>	<b>80 000 €</b>	<b>150 000 €</b>	<b>185 000 €</b>	<b>37 000 €</b>	<b>110 000 €</b>	<b>562 000 €</b>	<b>95 000 €</b>
<b>CASTELSARRASIN</b>	<b>60 000 €</b>	<b>60 000 €</b>	<b>170 000 €</b>	<b>18 000 €</b>	<b>90 000 €</b>	<b>398 000 €</b>	<b>90 000 €</b>
<b>SAINT-ANTONIN NOBLE-VAL</b>	<b>45 000 €</b>	<b>90 000 €</b>	<b>90 000 €</b>	<b>9 000 €</b>	<b>75 000 €</b>	<b>309 000 €</b>	<b>50 000 €</b>
<b>VALENCE D'AGEN</b>	<b>40 000 €</b>	<b>130 000 €</b>	<b>290 000 €</b>	<b>30 000 €</b>	<b>100 000 €</b>	<b>590 000 €</b>	<b>45 000 €</b>
<b>VERDUN-SUR-GARONNE</b>	<b>35 000 €</b>	<b>70 000 €</b>	<b>90 000 €</b>	<b>16 000 €</b>	<b>70 000 €</b>	<b>281 000 €</b>	<b>10 000 €</b>
<b>BUDGET COMMUN</b>	<b>25 000 €</b>	<b>10 000 €</b>	<b>15 000 €</b>	<b>65 000 €</b>	<b>60 000 €</b>	<b>175 000 €</b>	<b>0 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>325 000 €</b>	<b>620 000 €</b>	<b>950 000 €</b>	<b>185 000 €</b>	<b>600 000 €</b>	<b>2 680 000 €</b>	<b>390 000 €</b>

Le Président,

**CREDITS D'ENTRETIEN ROUTIER 2009  
EX ROUTES NATIONALES  
PROJET DE REPARTITION**

<b>SUBDIVISIONS</b>	<b>FOURNITURES DE VOIRIE</b>	<b>ENTRETIEN ET REPARATION PAR LE PARC ROUTIER</b>	<b>ENTRETIEN ET REPARATION PAR L'ENTREPRISE</b>	<b>LOCATIONS D'ENGINS</b>	<b>LOCATIONS D'ENGINS AU PARC ROUTIER</b>	<b>TOTAL</b>
<b>VALENCE D'AGEN (RD 813)</b>	<b>8 500 €</b>	<b>75 000 €</b>	<b>50 000 €</b>	<b>2 500 €</b>	<b>0 €</b>	<b>136 000 €</b>
<b>MONTAUBAN (RD 820)</b>	<b>20 000 €</b>	<b>140 000 €</b>	<b>80 000 €</b>	<b>6 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>246 000 €</b>
<b>CASTELSARRASIN (RD 813)</b>	<b>8 000 €</b>	<b>40 000 €</b>	<b>70 000 €</b>	<b>5 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>123 000 €</b>
<b>BUDGET COMMUN</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>40 000 €</b>	<b>210 000 €</b>	<b>250 000 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>36 500 €</b>	<b>255 000 €</b>	<b>200 000 €</b>	<b>53 500 €</b>	<b>210 000 €</b>	<b>755 000 €</b>

Le Président,